

Notre société est confrontée à un double paradoxe :

- D'un côté, la science y joue un rôle de plus en plus important pour étayer les décisions, fournir une expertise, justifier les choix, évaluer les conséquences possibles.
- De l'autre, les scientifiques n'échappent pas à la défiance généralisée, certains d'entre eux étant soupçonnés de défendre des intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

Reconstruire un dialogue confiant entre sciences et société constitue un enjeu démocratique d'envergure. Aussi bien les responsables politiques que les citoyens ont besoin de prendre des décisions sur la base de délibérations éclairées par l'expertise scientifique.

I. La science : processus de production du savoir et de la connaissance

La science est souvent définie comme un processus permettant de capitaliser du savoir et de la connaissance fondés sur des démonstrations, des raisonnements expérimentaux ou des analyses de faits humains.

Les sciences se sont enrichies avec l'essor des processus participatifs à partir du XIX^{ème} siècle, les non professionnels contribuant à la production de connaissances en collectant, par exemple, des spécimens dans les sciences de la nature.

Puisque la recherche est considérée comme une activité cruciale pour la puissance économique et le rayonnement culturel national, la demande d'évaluation est de plus en plus forte. Cette dernière s'articule autour de :

- l'évaluation scientifique par les pairs qui apprécie la valeur heuristique du travail de recherche ;
- l'évaluation à visée gestionnaire qui justifie ou non la réalisation d'un investissement.

Concernant la production de savoirs scientifiques, deux approches s'opposent :

- l'épistémologie qui privilégie une approche théorique et critique de la connaissance pour en améliorer les processus de production.
- l'agnotologie qui s'intéresse à la production culturelle de l'ignorance à d'autres fins que l'intérêt général.

II. L'expertise scientifique questionnée par la société

Les conditions du dialogue entre sciences et société sont marquées par des paradoxes qui troublent la confiance et génèrent des demandes nouvelles. Au XX^{ème} siècle, un contrat tacite entre sciences et société était établi au service du bien commun, désormais de nouveaux besoins éthiques et démocratiques interfèrent. Les chercheurs n'arbitrent plus seuls



Gérard Aschieri

est professeur agrégé retraité et ancien président de l'Institut de recherches de la FSU. Il est membre de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, et de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

gerard.aschieri@lecese.fr
01-44-43-60-66

la valeur de leurs travaux et leurs incidences sur la société.

La question de la confiance dans les sciences et les scientifiques soulève de nombreuses interrogations, tout en révélant une réalité protéiforme et contradictoire : le niveau de confiance dans les sciences est assez élevé alors que divers soupçons pèsent sur les scientifiques, mettant ainsi en exergue des éléments de fragilité alimentés notamment par la circulation des informations en ligne.

La question de l'intégrité scientifique – à savoir les règles qui gouvernent la pratique de la recherche – devient dès lors centrale tout comme celle des lobbies qui contribuent à développer le sentiment d'indécidabilité.

DES PISTES POUR UN DIALOGUE RENOUVÉ ET PLUS CONFIANT

L'enjeu est de pouvoir débattre des choix scientifiques, ainsi que de s'appuyer sur les apports de la science pour délibérer et effectuer des choix éclairés.

👉 Développer la formation du public et des scientifiques

1. Dans le système éducatif :

- Développer l'esprit critique à travers les disciplines enseignées.
- Former les lycéens à la démarche scientifique et enseigner l'épistémologie à toutes les classes de terminale.
- Déployer au niveau de l'enseignement supérieur des sciences, une formation à la pensée critique, l'argumentation et la controverse.

2. *Après des chercheurs et du grand public :*

- Permettre aux chercheurs de mieux maîtriser les principes de la communication et le fonctionnement des médias pour valoriser les apports de la recherche.
- Développer les initiatives d'éducation populaire autour de la science (compréhension de la méthode scientifique, bon usage du doute et de l'esprit critique, etc.).

👉 Conforter un écosystème favorable à l'intégrité scientifique

1. *Rendre effective l'exigence de déclaration de liens d'intérêt pour écarter les risques d'opacité.*

2. *Assurer l'indépendance et la transparence des organismes chargés d'une expertise scientifique.*

3. *Généraliser les mesures prises à la suite de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche :*

- Au niveau des Master, étendre la formation aux questions d'intégrité scientifique.
- Réfléchir au déploiement d'une instance d'appel et de sanction sur le modèle de l'*Office of Resarch Integrity* américain.

4. *Mieux évaluer la recherche en appliquant la Déclaration de San Francisco en récusant le recours exclusif à des critères bibliométriques et en favorisant la dimension qualitative d'une évaluation :*

- par les pairs (conforme aux exigences de transparence et de collégialité) ;
- respectueuse du principe du contradictoire ;
- multicritères.

5. *Développer la publication ouverte en ligne des travaux scientifiques.*

6. *Clarifier les sources et les modes de financement en augmentant les budgets publics consacrés à la recherche fondamentale.*

👉 Associer les citoyens aux recherches et aux controverses sur les sciences pour une plus grande confiance et une meilleure réponse aux attentes de la société

1. *Encourager et développer les recherches participatives en :*

- Mettant en place des outils de financement adaptés à leurs spécificités.
- Reconnaisant leur validité scientifique et en adaptant en conséquence les règles d'évaluation.
- Donnant les moyens (formation, équipements, etc.) nécessaires pour faciliter la co-construction de projets.

2. *Faciliter et démocratiser l'accès à l'expertise scientifique en expérimentant les propositions de France Stratégie :*

- La mise en place d'un défenseur du droit d'accès aux expertises.
- Le déploiement d'un budget citoyen pour lancer des travaux de recherche scientifique d'intérêt public.

3. *Améliorer le dispositif juridique de protection des lanceurs d'alerte en transposant la directive européenne du 7 octobre 2019, en redéfinissant les critères de recevabilité d'une alerte, etc.*

4. *Développer l'expérimentation du recours aux conventions citoyennes :*

- Expérimenter la « convention de citoyens » promue par l'association Sciences Citoyennes dont la procédure de participation combine une formation préalable, une intervention active et un positionnement collectif des citoyens rendant un avis.
- Le Conseil pourrait être le garant de l'indépendance et de la rigueur indispensable à la réussite du développement de ces démarches.